

Extrait du Portail de la Liturgie Catholique

<http://www.liturgiecatholique.fr>

Quel est l'avis de l'Eglise sur la crémation ?

- Questions courantes - Les funérailles catholiques -



Date de mise en ligne : mercredi 25 juillet 2007

Quel est l'avis de l'Eglise sur la crémation ?

L'Église ne refuse plus la crémation à condition que celle-ci ne soit pas envisagée par opposition et provocation à la foi catholique. Le document officiel qui gère cette situation est la « Note de Mgr Feidt » du 4 juin 1986, publié dans le Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements (éd. Paroi-Service, 1984).

La position la plus récente de l'épiscopat correspond à ce qui a été publié dans Les points de repère en pastorale des funérailles, par la Commission épiscopale de liturgie.

L'article qui fait le point de la situation et donne le mieux les enjeux, du point de vue de l'Église catholique, est l'article de J.-C. Hugues dans Célébrer 274 (oct-nov 1997), et qu'il a développé dans La Maison-Dieu, n213, 1998.

La position actuelle des évêques (notamment dans le chantier en cours de révision du Rituel des funérailles) n'est pas encore totalement arrêtée. La réflexion s'oriente plutôt vers : L'Église ne refuse pas la crémation (sauf cf. point 1 ci-dessus) et situe celle-ci après les funérailles à l'Église, en même lieu que l'inhumation. L'Église porte un soin particulier à la destination des cendres. C'est pourquoi les responsables pastoraux ont le devoir d'avertir les familles qu'il y a là un enjeu important pour l'Église (ni dispersion ni conservation à domicile ; dépôt dans un lieu « mémoire »). La communauté chrétienne peut proposer une prière au lieu de crémation (cela est même conseillé pour ritualiser ce moment difficile) : il sera conçu comme la prière au cimetière (en adaptant, bien sûr), en s'appuyant sur le Rituel II.

Lorsqu'il n'est pas possible de faire autrement (personne décédée à l'étranger ou loin du lieu de résidence), et que la crémation a lieu avant les funérailles à l'église, la bonne solution semble être (dans la mesure du possible) : prière du dernier adieu au lieu de crémation et célébration de funérailles en l'absence de corps et sans l'urne. Si, malgré tout, dans le cas précédent, le dernier adieu n'a pu se faire avec le corps et qu'on ne peut empêcher la présence de l'urne à la célébration à l'église, alors on y fait le dernier adieu mais sans le rite d'aspersion et l'encensement qui sont réservés au corps.